

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

HENRI BUNLE

Chronique de démographie

Journal de la société statistique de Paris, tome 67 (1926), p. 185-189

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1926__67__185_0

© Société de statistique de Paris, 1926, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V

CHRONIQUE DE DÉMOGRAPHIE

Mouvement de la population de la France en 1925. — On trouvera le rapport du directeur de la Statistique générale de la France, sur les mariages, naissances et décès enregistrés en France dans la dernière année écoulée, au *Journal officiel* du 10 avril 1926. Voici les résultats qu'il fournit, comparés à ceux des cinq années précédentes et à 1913, dernière année d'avant-guerre :

Années	Millions d'habitants	Nombre total des					Proportion p. 10.000 hab.		
		Mariages	Divorces	Enfants déclarés vivants	Décès au total	Décès de moins d'un an	Nouveaux mariés	Enfants déclarés vivants	Décès au total
1925 .	39,2	353.167	20 002	768.983	708.919	68.367	180	196	181
1924 .	39,2	355.920	21.039	752.307	680.027	64.280	182	192	173
1923 .	39,2	356.501	23.599	761.861	666.990	73 283	182	194	170
1922 .	39,2	383.220	27.684	759.846	689.267	64.889	195	194	176
1921 .	39,2	456.221	32.557	813.396	696.373	93.705	233	207	177
1920 .	39,2	623.869	29.156	834.411	674.621	82.415	318	213	172
1918 .	41,5	312.036	15.372	790.355	731.441	90.154	151	191	176

L'année 1925 se distingue de la précédente. Si le nombre des mariages n'a que très légèrement diminué d'une année à la suivante, le nombre des nés vivants est en accroissement sensible, d'environ 17.000. Mais le nombre des décès a également augmenté de 29.000 en nombre rond. L'excédent des naissances a été ramené de 72.000 en 1924 à 60.000 environ en 1925.

La proportion des nouveaux mariés s'est abaissée de 182 pour 10.000 habitants en 1923-1924 à 180 dans la dernière année écoulée. Le nombre des divorces transcrits continue son mouvement de régression, depuis le maximum constaté en 1921; mais la vitesse de diminution se ralentit d'année en année. En 1925, on n'a enregistré que 1.037 divorces de moins qu'en 1924, et la proportion des nouveaux divorcés par

100.000 habitants a été de 102, au lieu de 105, l'année précédente; elle était de 77 en 1913.

Le nombre relatif des enfants déclarés vivants s'est élevé de 192 pour 10.000 habitants en 1924 à 196 en 1925, au lieu de 191 en 1913. L'augmentation de la natalité s'est produite dans les deux tiers des départements et dans les quatre trimestres de l'année. L'accroissement a été le plus important dans les premier et second trimestres où l'on a enregistré 4.623 et 8.413 naissances de plus que dans les périodes correspondantes de 1924.

La proportion des décès s'est accrue de 173 à 181 pour 10.000 habitants, elle n'avait été que de 176 en 1913. Cette augmentation provient surtout de la forte mortalité des neuf derniers mois qui ont fourni 43.000 décès de plus en 1925 qu'en 1924. Au contraire, la mortalité avait été plus favorable dans le premier trimestre 1925. Le nombre des enfants décédés avant d'avoir atteint leur première année a également augmenté : 68.367 en 1925, au lieu de 64.280 en 1924. La proportion par rapport au nombre des enfants déclarés vivants dans la même année s'est en conséquence élevée de 85 à 89 ‰. Cependant, la mortalité infantile demeure plus faible qu'avant guerre.

La France se distingue nettement des autres États européens au point de vue de la natalité. Celle-ci diminue généralement tandis qu'en France elle est, en 1925, légèrement supérieure à celle d'avant-guerre. Aussi notre pays n'est-il plus isolé au dernier rang du classement des pays suivant la proportion des nés vivants pour 10.000 habitants. L'Angleterre, la Suède, la Suisse fournissent des nombres relatifs plus faibles de nés vivants. Nous reviendrons sur ce point, lorsque les résultats de l'année 1925 auront été publiés pour la plus grande partie des pays étrangers.

Migration des ouvriers étrangers en France dans l'année 1925. — D'après les statistique établies par le *Service de la main-d'œuvre étrangère* (ministère du Travail) les nombres d'ouvriers étrangers introduits en France et rapatriés auraient été les suivants en 1925 :

Nationalités	Ouvriers étrangers		Immigration nette
	Introduits	Rapatriés	
Belges.	46.787	2.632	+ 44.155
Espagnols.	9.159	13.519	— 4.360
Portugais	6.008	5.430	+ 578
Italiens	55.031	32.801	+ 22.230
Tchécoslovaques . .	6.127	—	+ 6.127
Polonais.	30.634	—	+ 30.634
Divers.	12.363	—	+ 12.363
TOTAUX.	166.109	54.393	111.716

Nous avons déjà signalé les réserves qu'il convient de formuler dans l'interprétation de ces chiffres. La population ouvrière étrangère aurait donc augmenté en 1925 d'environ 112.000 personnes, du seul fait de l'immigration. Contrairement à ce qui s'était produit dans l'année précédente, les Belges formeraient le contingent le plus important. Ensuite viendraient les Polonais; les Italiens ne se classant qu'au troisième rang. Les départs d'Espagnols auraient été plus nombreux que les entrées. Dans le tableau ci-après, nous avons rappelé les résultats fournis par les statistiques des années antérieures, puisées à la même source.

Années	Milliers d'ouvriers étrangers		Immigration nette
	Introduits en France	Sortis de France	
1925	166	54	+ 112
1924	239	48	+ 191
1923	263	72	+ 191
1922	182	50	+ 132
1921	80	63	+ 17
1920	200	12	+ 188
1919	89	14	+ 75
ENSEMBLE.	1.219	313	+ 906

Depuis 1919, la population étrangère se serait accrue d'environ 900.000 unités. On voit que les entrées et l'immigration nette sont en décroissance depuis 1923. Cependant les nombres enregistrés en 1925 sont encore très importants.

Recensement de la population en France en 1926. — Le 7 mars 1926, il a été procédé sur tout le territoire au recensement de la population prévu par le décret du 4 décembre 1925, publié au *Journal officiel* du 5 du même mois. Les instructions du 6 décembre 1925 et les formulaires utilisés ne comportent pas de changements notables par rapport au précédent recensement. Comme en 1921, les formulaires remplis dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle étaient imprimés en français et en allemand; le bulletin individuel comportait des questions spéciales relatives à la langue usuelle et à la religion.

Les bulletins individuels, les feuilles de ménage et les bordereaux de maison seront centralisés, dans le courant de l'année, à la Statistique générale de la France, qui, dans les années suivantes, en opérera le dépouillement et établira les résultats relatifs à la population présente sur tout le territoire.

Les tableaux faisant connaître la population légale de chaque commune, ainsi que sa répartition en population municipale, population agglomérée au chef-lieu, et population comptée à part seront dressés et publiés vers la fin de la présente année par les soins du ministère de l'Intérieur.

Depuis le dernier recensement, les naissances ont dépassé d'environ 400.000 le nombre des décès. D'autre part, dans l'intervalle des recensements de 1921 et de 1926, le nombre des ouvriers étrangers aurait augmenté de 650.000 unités. L'accroissement total de la population serait donc d'environ 1 million d'habitants; et la population légale recensée le 7 mars 1926 paraît devoir s'établir aux environs de 40 millions et demi d'habitants.

Recensement général en U. R. S. S. en 1926. — D'après une brochure, rédigée pour les membres de la 16^e section de l'Institut International de Statistique, l'U. R. S. S. doit procéder en 1926 à un vaste recensement, le troisième depuis 1918. Ce recensement sera divisé en quatre opérations principales : 1^o recensement agricole, de mai à août; 2^o recensement de la population en décembre; 3^o et 4^o recensements de l'industrie et du commerce en décembre.

Le recensement de la population sera effectué au moyen de bulletins individuels comportant des questions d'ordres démographique et professionnel, analogues en général à celles figurant sur les bulletins individuels utilisés en France. Des cartes de famille fourniront l'importance des familles et les caractéristiques des logements occupés.

Pour le recensement agricole on a prévu un questionnaire par exploitation. Les renseignements demandés portent sur la surface totale et la surface cultivée par nature de produits, les bâtiments, l'outillage, le bétail, le personnel occupé. Pour le recensement industriel, les questionnaires seront différents pour : 1^o les fabriques et usines sans moteur et occupant plus de 30 ouvriers, ou possédant un moteur et employant plus de 16 ouvriers; 2^o les autres établissements. On enquêtera notamment sur la puissance utilisée, l'importance du personnel, les salaires, les conditions du travail et de l'apprentissage, les matériaux utilisés, la situation financière des entreprises. Le recensement du commerce est applicable à tous les établissements commerciaux.

Le recensement a été organisé par l'Administration centrale de Statistique. Il sera exécuté par les organismes locaux comprenant : 22 services statistiques des républiques et des régions autonomes, 58 bureaux provinciaux et régionaux, 575 institutions de statistique d'arrondissement et 5.700 petites cellules statistiques dans les communes rurales. Ces organismes groupent 16.000 personnes, dont une partie seulement pourra être affectée au travail de direction et d'organisation. Les agents recenseurs seront recrutés en dehors du personnel de ces bureaux. On a prévu que l'on ferait appel à environ 22.000 instructeurs et 195.000 agents chargés de recueillir les renseignements, recrutés parmi les élèves des écoles supérieures, des instituts et dans la ligue de la jeunesse communiste. Tous suivront des cours théoriques et pra-

tiques. Après avoir procédé au recensement agricole, ils effectueront le recensement de la population, ainsi que celui des établissements industriels ou commerciaux.

Recensement de la population en Albanie. — Les *Petermann's Mitteilungen* (1) ont publié dernièrement, d'après une publication du ministère de l'Intérieur en Albanie, les données statistiques ci-après relatives à un recensement de la population qui aurait été effectué en 1923.

Provinces	Superficie (milliers de kilomètres carrés)	Milliers d'habitants			
		Au total	Mahomé- tans	Greco orthodoxes	Catholiques romains
Berat	3,9	110,5	81,1	29,4	»
Dibra	2,4	94,0	83,8	1,5	8,7
Durazzo	2,4	81,1	72,0	5,2	3,9
Elbassan	3,0	83,6	77,4	6,2	»
Argyrocastro	4,1	119,0	59,0	60,0	»
Koritza	3,3	114,3	65,1	49,2	»
Kosova	2,1	38,2	35,2	»	3,0
Skutari (2)	4,9	120,9	28,6	1,9	80,4
Valona	1,4	42,4	27,6	14,8	»
Albanie (2)	27,5	804,0	529,7	168,2	96,0

Organisation de la statistique officielle en Roumanie (2). — Une loi, publiée au *Moniteur officiel* du 8 décembre 1925 et au *Bulletin statistique* de Roumanie a transformé la direction générale de Statistique en *Institut de Statistique générale de l'État*. Ce dernier comprend les organes ci-après : a) Conseil supérieur de Statistique; b) Direction générale de Statistique; c) services statistiques des départements et de toutes les administrations publiques.

Le Conseil supérieur de Statistique réunit un certain nombre de représentants, nommés pour cinq ans et choisis dans les différents services d'État et dans l'Université. Il fixe les directives pour le rassemblement, la publication et l'utilisation des statistiques, propose les règlements pour l'organisation et le fonctionnement des services statistiques, facilite la collaboration entre ces mêmes services.

La Direction générale de Statistique est chargée d'appliquer les directives du Conseil supérieur. C'est également un service de coordination, qui publie l'Annuaire, le Bulletin statistique, et entretient les relations avec les services de statistique de l'étranger.

Enfin, chaque département ou administration publique autonome aura un bureau statistique, correspondant à ses besoins administratifs, dont les dépenses seront prévues au budget. Les préfectures de district posséderont un service statistique; les communes, un comité statistique. C'est le service statistique de district qui est chargé de centraliser les statistiques communales, de les vérifier et de les transmettre aux services centraux des ministères.

Les agents des services centraux devront être pourvus d'un diplôme de docteur ou de licencié d'une académie industrielle ou commerciale, de l'École polytechnique ou de la Faculté de droit, et posséder le certificat de travaux pratiques dans les services statistiques. Le personnel subalterne sera recruté au moyen d'examens spéciaux.

La loi prévoit, pour toute personne, l'obligation de fournir les renseignements demandés. Le refus de répondre, les déclarations de mauvaise foi sont punis par l'amende et l'emprisonnement.

Un fonds statistique, alimenté par le produit de la vente des publications et par l'application d'un timbre statistique sur tous les actes dont l'enregistrement est nécessaire pour la statistique, doit procurer les ressources nécessaires. Ce fonds est administré par la Direction générale, sous le contrôle du Conseil supérieur.

Relations entre la situation sociale des parents, le numéro d'ordre de la naissance

(1) Année 1925, livraison 9/10.

(2) *Bulletin Statistique de Roumanie*, 1925, n° 4.

et le poids des nouveau-nés. — Dans un des derniers numéros de la Revue *Archiv für Soziale Hygiene und Demographie* (1), M. W. Simon a étudié les relations existant entre ces trois facteurs, à l'aide de 627 naissances vivantes observées à la maternité d'Aussig. Les naissances ont été réparties en quatre grandes catégories : garçons légitimes, filles légitimes, garçons illégitimes, filles illégitimes. Dans chacune d'elles, cinq groupes ont été formés d'après la situation sociale des parents. Suivant leur poids, les nouveau-nés y ont été également répartis en groupes, dont les limites variaient de 100, 200 ou 300 grammes. Les polygones de fréquence, obtenus pour des variations de 200 grammes, sont d'ailleurs assez différents pour ces quatre catégories.

L'auteur a calculé les coefficients de corrélation, liant deux à deux chacun des caractères retenus, pour ces mêmes catégories. Ses conclusions sont qu'il existe une corrélation positive assez faible entre la situation sociale des parents et le poids des nouveau-nés; une corrélation positive importante entre le poids et le numéro d'ordre de la naissance; et, enfin, une corrélation négative entre la situation sociale des parents et le numéro d'ordre de la naissance.

La relation entre le poids des nouveau-nés et le numéro d'ordre de la naissance paraît de beaucoup la plus certaine. Elle se retrouve dans chacune des quatre grandes catégories formées par combinaison du sexe et de la légitimité. Il n'en est pas de même pour les deux autres relations entre les caractères observés.

Henri BUNLE.